

**Compte rendu du Conseil de laboratoire
en date du jeudi 17 mai 2018**

Membres présents :

Julie Cardon, Matthieu Caron, Chokri Dridi, Yousra El Biyad, Magali Jaouen, Isabelle Kustos, Stéphane Lambrecht, Didier Lhomme, Hervé Mauroy, Stéphane Michel, Anaïs Rebuccini, Laurent Siguoirt, Isabelle Tilloy

Membres excusés :

Romélie Colavitti, Saïda El Boudouhi, Johanna Habib, Marion Ho Dac, Julien Icard, Octave Jokung, Anne-Marie Kras, Olivier Lutun, Eric Markiewicz, Antoine Masingue, Christian Michel-Dansac, Miguel Saraiva, Solange Segala-De Carbonnières, Mohamed Ramdani, Ludovic Vigneron

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil du 8 mars 2018
- 2) Constitution d'un groupe de travail *fund raising* (doctorants, projets de recherche)
- 3) Budget – Budget rectificatif 2018
- 4) Retour sur le conseil de l'Ecole Doctorale (critère de HDR de l'ED, Comité de suivi)
- 5) Point sur la réflexion concernant le nouveau laboratoire
- 6) Questions diverses

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Stéphane Lambrecht présente Julie Delannoy, étudiante en Licence 2 développement local, qui effectue son stage au sein du laboratoire sous la responsabilité d'Anne Fournier et d'Hervé Mauroy.

1) Approbation du compte rendu du conseil du 8 mars 2018

Le compte rendu du conseil du 8 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

2) Constitution d'un groupe de travail *fund raising* (doctorants, projets de recherche)

Les deux dossiers montés par Saïda El Boudouhi et Julien Icard n'ont pas obtenu de cofinancement conseil régional/université pour les thèses de l'année universitaire 2018/2019.

- Saïda El Boudouhi avait présenté un dossier portant sur une thèse en droit international public appliqué au transport et donc la mobilité, domaine d'action stratégique pour la Région, mais malgré cela le dossier n'a pas été classé. A noter que selon cette procédure nous portons un projet et cherchons un candidat par la suite.

- Julien Icard en co-direction avec Laurent Siguoirt ont présenté un dossier pour une thèse sur le détachement des travailleurs dans le secteur du transport routier de marchandises. Un candidat est déjà rattaché au projet de thèse.

En commission recherche, il a été dit qu'une mauvaise rédaction du dossier avait porté préjudice au projet de J. Icard et qu'il n'y avait pas suffisamment de détails (selon le conseil régional). Il a été souligné que des thèses sont co-financées depuis plus de trois ans au sein de notre laboratoire et n'ont pas été soutenues à ce jour. Il a été expliqué qu'une bonne thèse est difficilement soutenable en trois années. Cette position du conseil régional a été confirmée par l'ED.

Les thèses co-financées 50/50 université/Conseil Régional sont de plus en plus rares. Une nouvelle formule (université/Conseil Régional/entreprise) est désormais privilégiée par la Région s'appuyant sur des fonds FEDER. Les entreprises prennent en charge 20 % du financement de la thèse. Ces critères conviennent plus facilement aux disciplines en sciences dures. Les échanges ayant eu lieu en conseil de laboratoire ont été abordés lors de la commission recherche. Il nous est proposé également des co-financements avec des universités étrangères, mais celles-ci nous sont imposées.

Face à cette difficulté qui se reproduira l'année prochaine comment faire ? Stéphane Lambrecht propose premièrement des négociations internes informelles.

Chokri Dridi demande s'il y a une marge dans tout cela ? Est-ce qu'un étudiant peut être financé par un projet de recherche par exemple ?

S. Lambrecht lui répond que c'est le plus souvent exclu. . Parallèlement aux démarches en interne, il est indispensable de devenir meilleur en levée de fonds et, pour cela, réunir les enseignants chercheurs qui accepteraient de démarcher les entreprises, organiser des manifestations avec elles, mettre carte sur table en leur indiquant dès le départ que l'on cherche des financements (ex : Val métropole, CGPME...).

Il faudrait pouvoir présenter un portefeuille de compétences aux entreprises pour demander des financements et y consacrer du temps et de l'argent

La chute des financements en droit économie gestion et plus généralement en sciences humaines et sociales, quels qu'ils soient, est générale. Il ne faut donc pas tourner le dos à cette règle.

Isabelle Kustosz demande s'il ne faudrait pas aller chercher des bourses CIFRE parce qu'en gestion c'est ce qu'il y a de mieux.

Laurent Siguoirt précise que les CIFRE représentent une charge de travail trop conséquente pour le doctorant en droit et qu'il est difficile de cumuler recherche et investissement dans l'entreprise.

S. Lambrecht pense que c'est aux enseignants chercheurs et non aux doctorants de démarcher. Il a rencontré avec notre post-doc Ankinée Kirakozian le réseau ALLIANCE à Lille, gros réseau d'entrepreneurs pour la responsabilité sociétale des entreprises. Il leur a été présenté un sujet de recherche sur la mobilité des salariés. La réflexion est en cours. C'est une piste à ne pas négliger.

C. Dridi demande si le travail doit forcément s'inscrire dans une thèse où s'il peut s'agir d'un sujet de recherche. Certains projets sont insuffisamment consistants pour répondre à une thèse mais ont besoin d'un financement tout de même sur ce type de projet.

S. Lambrecht précise que la démarche peut être faite et sera faite dans les deux sens.

Il faut prendre conscience que cette norme de co-financement tri-partite ne va pas changer et qu'il faut donc réfléchir au travail à mettre en place.

S. Lambrecht demande si les membres du conseil présents sont d'accord avec le principe de la réunion de trois personnes des trois disciplines pour réfléchir à cela.

C. Dridi suggère que l'on sorte du conseil de laboratoire et que cette proposition soit ouverte aux autres membres du laboratoire.

Didier Lhomme trouve que c'est un vrai travail et qu'il faut être formé à ce type de démarche.

S. Lambrecht répond qu'il s'agira d'une des missions de Maryvonne Boudy qui arrivera le 4 juin 2018 en renfort du staff administratif du laboratoire. Il sera primordial que les enseignants travaillent avec elle.

Il faut travailler à la mise en place de manifestations avec des acteurs non académiques, arriver avec de la documentation aux entretiens, faire le lien entre les sujets d'actualité et nos recherches scientifiques.

S. Lambrecht demande aux gestionnaires présents s'il serait envisageable de travailler avec la CGPME.

I. Kustosz précise que la Chaire n'a pas été renouvelée suite à une incompréhension entre ce qui est attendu par le financeur et l'université. La CGPME souhaite obtenir des résultats très pragmatiques. Les publications ne rentrent pas intégralement dans leurs attentes.

En ce qui concerne l'ADEME, les appels à projets sont très compétitifs. Il est donc souligné l'importance d'avoir une expérience de soumission de projet. C. Dridi et A. Fournier seraient intéressés par un projet avec eux.

Il est important de connaître les bons interlocuteurs dans les différentes structures et entreprises... Pour ce faire, les recherches doivent commencer dès septembre.

S. Lambrecht demande si le Centre hospitalier de Valenciennes (CHV) serait prêt à accueillir des thésards dans le cadre de la convention du projet MAGEHO.

I. Alphonse-Tilloy suppose que cela pourrait être envisageable. Elle précise que, le CHV travaillant sur le management des équipes paramédicales, cela pourrait être très intéressant de se rapprocher d'eux.

S. Lambrecht souligne qu'il y a une carte à jouer au niveau de l'hôpital. Il va demander au Vice-Président Recherche qu'une réunion soit programmée avec le CHV pour plus de légitimité.

I. Kustosz propose de mettre en place une délégation avec l'aide de Christian Michel-Dansac, Directeur de la DRV, pour aller présenter à la région nos démarches avant le lancement des futurs appels à projet.

3) Budget – Budget rectificatif 2018

Dans le cadre du budget rectificatif, nous avons sollicité **5 800 €** pour l'installation de Maryvonne Boudy :

- Mobilier : 1 300 € TTC
- Station de travail : 2 600 € TTC
- Imprimante : 500 € TTC
- Pc portable : 1 400 € TTC

A cela s'ajoute une demande d'avance également sur le reliquat de la Chaire Jean Monnet, qui, rappelons-le, s'élève à **3 738.56 €**

Concernant les prestations internes (fournitures commandées auprès du magasin général de l'UVHC tels que les cartouches d'encre, l'abonnement téléphonique...) nous avons demandé un réajustement de **1 000 €**. En effet, il nous est alloué **1 700 €** pour l'année alors qu'à ce jour nos dépenses sont déjà **de 1 130 € (pour trois mois)**.

| | | |
|---------|------------|--------------------------------------|
| Janvier | 37,14 € | Reprographie, affranchissement |
| Février | 1 042,24 € | dont 1002.16 € de cartouches d'encre |
| Mars | 50,74 € | Reprographie, affranchissement |

4) Retour sur le conseil de l'École Doctorale (critère de HDR de l'ED, Comité de suivi)

Lors de son conseil du 19 avril 2018, l'école doctorale a abordé les critères de sélection des HDR. Notons qu'ils convergent vers les nôtres à savoir au moins six publications de fond (en droit). Ils ajoutent aussi les monographies, direction d'ouvrages, chapitres d'ouvrages, communications publiées... ainsi qu'une éventuelle expérience dans l'encadrement de mémoires et de thèse.

Aussi, ils ajoutent parmi les critères : « **proposer un sujet différent de celui de la thèse** » (en droit c'est souvent une reprise de la thèse mais plus poussée avec une idée originale).

Egalement, l'organisation des CSI a été revue suite à un retour des points négatifs et positifs de la démarche.

Points positifs :

- les doctorants ont été informés de l'organisation des CSI de façon satisfaisante
- les CSI se sont bien déroulés
- les doctorants ont spontanément amené des documents
- l'encadrement de la thèse (relations avec le directeur, les conditions de travail, l'insertion dans le laboratoire, les formations), l'avancée de la thèse et le calendrier prévisionnel ont été abordés

Points négatifs :

- l'alternance ED/laboratoire a perturbé certains doctorants
- la durée de l'entretien était parfois trop courte
- l'adéquation projet professionnel/formation a été insuffisamment abordée
- il faudrait insister sur le suivi et pas sur l'évaluation
- le CSI ne doit pas être considéré comme une contrainte administrative pour la réinscription

Serge Dauchy propose de dissocier le suivi **sur le fond** des CSI. L'ED organiserait tous les CSI en essayant de garder une continuité dans la composition de ces derniers d'année en année (au moins 1 membre récurrent). Le CSI serait composé de trois personnes dont une du laboratoire et deux membres extérieurs au laboratoire.

Les collègues non HDR pourront être sollicités. **Les CSI ne concerneront que les conditions de réalisation de la thèse**, conformément à l'esprit de l'arrêt.

Les laboratoires organiseraient, sur le modèle de leur choix (séminaire collectif...), un suivi **sur le fond** avec des membres du laboratoire.

Ils seront organisés sur place (Lille, Douai, Boulogne, Valenciennes). Le directeur de l'ED en serait membre dès à compter de la demande de réinscription en 6ème année. L'ED aura toujours un avis à formuler sur l'avancée du travail du doctorant via le rapport d'activités. Enfin, ils seront organisés à partir du mois de juin.

Notons l'élection de la nouvelle Directrice de l'ED, Johanne Saison. C'est une publiciste, elle est directrice de l'IPAG de Lille. J. Saison prendra ses fonctions en janvier 2020. Elle sera la directrice adjointe de Serge Dauchy à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le rejet de financement demandé pour Julie Cardon dans le cadre de son déplacement cet été à l'Académie de droit international à La Haye. Une demande de bourse EOLE (Pays-Bas/France) a été mise en place et nous attendons une réponse de la demande de financement auprès du Collège doctoral. Nous avons fort à espérer que la bourse EOLE fonctionne, dans le cas contraire, le laboratoire prendrait en charge le déplacement.

5) Point sur la réflexion concernant le nouveau laboratoire

Une réunion avec le CALHISTE est programmée le jeudi 24 mai 2018 pour approfondir les thématiques de recherche du nouveau laboratoire. S. Lambrecht demande que plusieurs enseignants chercheurs de chaque discipline y participent. C. Dridi et Magali Jaouen seront présents.

La question aujourd'hui est de savoir si la fusion doit s'opérer **en septembre 2018 ou en septembre 2019**. Il ne faut pas oublier que les masters sont adossés au laboratoire, il y a donc plus de certitudes pour une fusion définitive en 2019.

Pour l'évaluation HCERES un courriel avec la fiche individuelle d'activité sera transmise à tous (vendredi 18 mai). Il sera demandé d'y renseigner les activités de mars 2017 à aujourd'hui dans un délai de trois semaines.

Il faudra ensuite que chaque responsable d'axe travaille avec Anaïs Rebuccini pour rattacher tels papiers et telles manifestations aux axes et aux programmes de recherche du laboratoire.

Notez que le tout doit être bouclé avant la fermeture d'été.

Le laboratoire a été contacté par Pauline Turk, conseillère scientifique pour l'HCERES de notre laboratoire.

6) Questions diverses

• Comité des thèses

Nous avons réuni, suite au dernier conseil de laboratoire, le comité des thèses suite à une demande d'inscription en sciences de gestion. Cette demande d'inscription formulée par Mohamed Ramdani sous la direction d'Octave Jokung a été rejetée car le sujet n'était pas suffisamment approfondi. La commission s'est tenue en l'absence du directeur de thèse pressenti. Après échange avec Stéphane Lambrecht, il a été décidé que la décision sera dorénavant prise en présence du directeur

pressenti, celui-ci participera aux échanges pour informer les membres du comité mais ne participera pas à l'élaboration de l'avis du comité.

Le directeur doit avoir la possibilité, s'il ne fait pas partie du comité, de présenter le dossier

Une seconde demande de la part de Johanna Habib était en attente. Pour le moment, elle est en suspens.

Selon les statistiques : depuis 2007 plus de 40 thésards, n'en reste plus que 21... 3 soutenances sur 21. Il y a donc un réel problème :

- Le niveau des candidats
- La direction est défaillante
- Des problèmes personnels
- (En droit) Pour éviter le concours d'entrée au barreau

- Départ de Magali Jaouen :

Magali Jaouen est mutée à Cergy. Il va falloir à terme, trouver un remplaçant pour la responsabilité de l'axe DOBIM. Dans l'attente, Magali Jaouen contribuera à la rédaction du bilan de l'axe pour l'HCERES.

- Préparation de soutenance :

Soutiendront à la rentrée et en fin d'année 2018 Badr Jelil, Thomas Destailleur et Amira Tsaki. Nous allons pour cela, entamer les démarches administratives avec eux.

- Présentation des programmes dans le cadre de l'HCERES :

Lors du dernier conseil nous avons évoqué qu'une présentation par programme pour de l'évaluation HCERES. S. Lambrecht avait suggéré qu'il y ait des responsables de programme. Rappelons le, il s'agit de faire le bilan de chacun des programmes dans un premier temps puis, dans un deuxième temps, d'animer le programme à long terme. I. Kustosz avait proposé deux binômes pour chacun des programmes, et également de s'occuper du bilan du programme « Organiser, Valoriser » avec Johanna Habib.

S. Lambrecht demande alors à Stéphane Michel s'il accepterait de présenter les programmes en association avec J. Icard, du programme « Négociateur, Risquer ».

Pour rappel, les binômes devront rendre un bilan des programmes pour juin 2018, sachant qu'il faudra faire ressortir le fait que les deux programmes mis en place sont la transition vers le futur laboratoire.

- Collaboration avec l'université des transports de Moscou :

Didier Lhomme propose une collaboration avec l'Université des transports de Moscou. Malheureusement, ayant dû quitter le conseil, il ne peut expliquer cette collaboration plus explicitement.